Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502370-20251217-D2025_068-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Date de convocation et affichage : le 10 décembre 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	9	2	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy-** Mme Soizic **Strouble-** M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau -** M. Joël **Robert -** M. Yves **Sorin -**
Absents excusés : Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas – M. Philippe Dardy à Mme Anne Patault
Secrétaire de séance : Mme Clarisse Frangeul

D2025-068 : Grandir en milieu rural : Refacturation Saint-Just et La Chapelle de Brain

La mairie de RENAC a répondu à l'appel à projet « Mobilité et Numérique » initié par la MSA Portes de Bretagne. Ce projet consiste à valoriser les déplacements à vélos en toute sécurité à destination des enfants des classes CE2-CM1 du RPI St Melaine regroupant les communes de Renac, Saint-Just et La Chapelle de Brain.

La Commune de RENAC, porteuse du projet, a perçu la subvention de 4 000 € de la MSA et a payé la facture au prestataire « La Sonnette » pour un montant de 6 100 € TTC.

Il reste donc un différentiel de 2 100 € à répartir entre le 3 communes du RPI, soit 700 € pour chacune d'elle.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide le décompte ci-dessus, soit 700 € par commune du RPI
- Autorise M. le Maire à émettre les factures de remboursement près des communes de la Chapelle de Brain et Saint-Just.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025

Le Maire
Patrick Baudy

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul